



Escroquerie et vol de propriété intellectuelle

Par **jemag**, le **12/06/2009** à **21:21**

Bonjour,

un salarié , responsable d'une agence d'un groupe de distribution , sans délégation de pouvoir , sans être actionnaire , sans droit à la signature , avec un contrôle des factures réalisé au siège du groupe , à fait travailler en sous traitance , **au prix marché** , une société dans lequel son épouse avait un intérêt direct , et ce pendant plus de 5 ans.

ses patrons ont été mis au courant pas des inspecteurs du fisc (suite à un contrôle fiscale de la société sous traitante)

ce dernier à été licencié par ses employeurs

ces employeurs ont porté plainte pour escroquerie en lui réclamant l'intégralité de la marge réalisée par ce sous traitant , et le salarié à été mis en garde à vue puis mis en examen pour fait d'escroquerie et n'a rencontré la juge qu'une fois en 1 an et demi , afin de présenter sa défense.

de plus , son ancien employeur à débauché les salariés du sous traitant dans lequel il avait un intérêt direct (par son contrat de mariage) , à fait dérobé un ordinateur qui contenait les dossiers techniques , et à remonté une structure identique .

1) peut on qualifier d'escroquerie ce qu'a fait ce salarié ?

2) une plainte à été déposée par le sous traitant pour vol de propriété intellectuelle : que peut il réclamer ?

à mon avis , il me semblait qu'un salarié pouvait être actionnaire (directement ou indirectement) d'une autre société que celle ou il était salarié , et que le fait qu'il ne soit pas actionnaire , renvoi la responsabilité à ces employeurs d'avoir accepté les prix et les prestations réalisées

merci pour votre analyse